

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et à son décret d'application du 8 janvier 2019 visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, Identités Mutuelle publie son index égalité Hommes/Femmes.

Il s'agit d'une note sur 100 que la mutuelle a obtenu à partir de 4 indicateurs :

1. Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes : **29/40**
2. Ecart de taux d'augmentation entre les femmes et les hommes : **35/35**
3. Pourcentage des salariées augmentées dans l'année suivant leur congé maternité : **0/15**
4. Proportion des femmes dans les 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise : **10/10**

Note obtenue : **74/100**

Identités Mutuelle, mutuelle à taille humaine, a toujours favorisé l'égalité via des évolutions professionnelles ainsi que le développement de ses collaboratrices et de ses collaborateurs.

Aujourd'hui, l'effectif global d'Identités Mutuelle est majoritairement féminin avec **68%** de femmes parmi les salariés dont **59%** occupent un poste de cadre.

L'encadrement au sein d'Identités mutuelle est également représenté par **67%** de femmes avec une parité au sein du Comité de Direction.

Identités Mutuelle va pouvoir s'appuyer sur un dialogue social de qualité pour mener à bien les actions nécessaires afin d'améliorer son index.